

CADRE RESERVE A LA VILLE

N° de projet

Date de réception

Date de validation

Merci de bien vouloir fournir une fiche par projet. La fiche peut être complétée par des photos, plans, détails, illustrations, etc. Les projets sont à envoyer par mail à serviziu.demucrazia@biguglia.corsica ou à déposer au guichet de la mairie.

PORTEUR DU PROJET (TOUS LES CHAMPS SONT OBLIGATOIRES)

Nom/Prénom

Adresse

CP/Ville Mail (non divulgué)

Téléphone (non divulgué)

Date de naissance (non divulgué)

JE DEPOSE UNE IDEE

Titre de mon projet

Description (avec un maximum de détails et d'éléments qui permettront d'étudier la faisabilité du projet. Vous pouvez y joindre photos, plans, schémas, tout ce qui vous

Objectifs de mon projet

Localisation de mon projet

Coût estimé de mon projet

En cas de difficultés ou questions, contacter le service de démocratie participative au 04 95 65 39 45 ou par mail s.leoni@biguglia.corsica

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies seront enregistrées et informatisées par la Mairie de Biguglia afin de permettre la gestion et l'organisation des propositions de projets déposés et leur éventuelle mise en œuvre. Les données serviront notamment pour les opérations suivantes : - Evaluation des projets proposés ; - Contact des dépositaires à des fins de communication, d'information ou d'échange sur le projet proposé et sur son suivi ; - Publication des projets déposés. La base légale de ce traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public conformément à l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Seuls Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal et les agents habilités en charge des budgets participatifs pourront accéder aux informations collectées. Ces informations seront conservées pendant une durée de trois (3) ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, limiter leur utilisation ou vous opposer à fournir certaines informations. Pour exercer ces droits, ou pour toutes questions sur l'utilisation de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Mairie par courrier à l'adresse de la Mairie. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits «informatique et libertés» ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)